



DIRECTION COMMUNE
CHU de Caen Normandie
Centre Hospitalier de Falaise



CENTRE HOSPITALIER
DE FALAISE

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Direction des soins, de la qualité et des usagers

N° 2024-78

Le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen et du Centre Hospitalier de Falaise,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à 36 et R. 6143-38,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret du Président de la République en date du 29 avril 2019 nommant monsieur Frédéric VARNIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen à compter du 15 mai 2019,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date du 4 août 2022, nommant **monsieur Frédéric VARNIER**, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur du Centre Hospitalier de Falaise à compter du 1^{er} septembre 2022,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date du 4 août 2022, nommant **madame Aurore BOUQUEREL**, directrice adjointe au Centre Hospitalier Universitaire de Caen et au Centre Hospitalier de Falaise,

Vu la décision du directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen et du Centre Hospitalier de Falaise, en date du 19 janvier 2023, nommant **madame Marjorie BODEREAU**, directrice des soins, de la qualité et des usagers à compter du 1^{er} février 2023,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date des 14 février et 28 mars 2024, nommant monsieur Frédéric VARNIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur du Centre Hospitalier de Falaise à compter du 1^{er} septembre 2022 et du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie à compter du 1^{er} avril 2024,

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **madame Marjorie BODEREAU**, directrice des soins, de la qualité et des usagers, pour signer pour le compte et au nom du directeur général dans la limite des attributions relevant de la direction des soins, de la qualité et des usagers du Centre Hospitalier de Falaise, tous actes, attestations, correspondances, notes de service ou d'information, conventions et décisions relatifs à la conduite de ses missions.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de **madame Marjorie BODEREAU**, délégation est donnée dans les mêmes termes et conditions :

- sur le périmètre des soins, à **madame Anne BON-LEGENTIL**, cadre supérieur de santé du centre hospitalier de Falaise, et à **madame Jennifer DIOT**, cadre supérieur de santé du centre hospitalier de Falaise.
- sur le périmètre de la qualité et des usagers, à **madame Aurore BOUQUEREL**, directrice adjointe au Centre Hospitalier Universitaire de Caen et au Centre Hospitalier de Falaise, à **madame Anne BON-LEGENTIL**, cadre supérieur de santé du centre hospitalier de Falaise, et à **madame Jennifer DIOT**, cadre supérieur de santé du centre hospitalier de Falaise.

Article 2

Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

Article 3

La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera publiée sur le site internet du Centre hospitalier de Falaise et transmis à monsieur le Préfet du Calvados pour publication au recueil des actes administratifs du département.

AY

Article 4

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait, le 23 avril 2024

Le directeur général du CHU Caen Normandie, du Centre hospitalier de Falaise et du Centre hospitalier de la Côte Fleurie
Directeur de l'établissement support du GHT Normandie Centre,



Frédéric VARNIER